

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE

Association de la Loi 1901
Siège social : 7, rue de Casablanca
75015 PARIS

SIREN 784 615 403

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MATERNITE CATHOLIQUE SAINTE FELICITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 13 mai 2024
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Sébastien LE NEEL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	989 126	470 215	518 911	574 154	55 242	9.62
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	536 227	228 437	307 791	332 436	24 645	7.41
	Installations techniques Matériel et outillage	3 653 581	2 823 163	830 418	1 052 280	221 862	21.08
	Immobilisations corporelles en cours				17 159	17 159	100.00
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières ⁽¹⁾						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	7 993		7 993	7 993		
	Prêts						
	Autres	5 214		5 214	5 214		
Total I		5 192 142	3 521 815	1 670 327	1 989 236	318 909	16.03
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	42 711		42 711	60 767	18 056	
	Créances ⁽²⁾						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	833 777	28 564	805 213	692 704	112 509	16.24
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	266 106		266 106	192 586	73 520	38.18
	Valeurs mobilières de placement	50 550		50 550	50 550		
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 532 715		1 532 715	1 859 289	326 573	17.56
	Charges constatées d'avance ⁽²⁾	167 190		167 190	199 709	32 519	16.28
Total II		2 893 050	28 564	2 864 486	3 055 604	191 118	6.25
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts ^(III)						
	Primes de remboursement des emprunts ^(IV)						
	Ecart de conversion actif ^(V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		8 085 192	3 550 378	4 534 813	5 044 841	510 028	10.11

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	31 748		31 748			
	Ecart de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	2 463 855		3 618 192		1 154 337-	31.90-
	Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	790 738-		1 154 337-		363 599	31.50
	Situation nette (sous total)	1 704 865		2 495 603		790 738-	31.69-
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	97 605		100 510		2 905-	2.89-
	Provisions réglementées	6 823		12 456		5 633-	45.22-
	Total I	1 809 294		2 608 569		799 276-	30.64-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	315 202		397 616		82 414-	20.73-
	Emprunts et dettes financières diverses	40 231		18 500		21 731	117.46
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	868 908		550 794		318 114	57.76
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	1 358 955		1 380 322		21 367-	1.55-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	142 224		89 039		53 185	59.73
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV	2 725 520		2 436 271		289 248	11.87
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 534 813		5 044 841		510 028-	10.11-

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 820 262	2 820 411	149-	0.01-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	10 874 349	10 582 098	292 252	2.76
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	52 715	57 593	4 878-	8.47-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	30 566	9 602	20 964	218.34
Total I	13 777 892	13 469 704	308 188	2.29
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	5 848 228	5 605 579	242 649	4.33
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	664 432	806 076	141 644-	17.57-
Salaires et traitements	5 426 383	5 590 314	163 931-	2.93-
Charges sociales	2 240 135	2 269 891	29 757-	1.31-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	376 819	378 636	1 817-	0.48-
Dotations aux provisions	28 564		28 564	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	13 022	5 189	7 854	151.95
Total II	14 597 583	14 655 685	58 082-	0.40-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	819 691-	1 185 961-	366 270	30.88

ASSOCIATION MATERNITE SAINTE FELICITE

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	6 348	1 794	4 555	253.92
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	6 348	1 794	4 555	253.92
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 230	3 950	721-	18.24-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	3 230	3 950	721-	18.24-
2. Résultat financier (III-IV)	3 119	2 156-	5 275	244.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	816 572-	1 188 118-	371 546	31.27
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	13 673	13 951	278-	1.99-
Sur opérations en capital	17 719	27 918	10 199-	36.53-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 633	5 633		
Total V	37 025	47 502	10 477-	22.06-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	11 191	11 513	322-	2.79-
Sur opérations en capital		2 208	2 208-	100.00-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI	11 191	13 721	2 530-	18.44-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	25 834	33 781	7 947-	23.52-
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	13 821 266	13 519 000	302 266	2.24
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	14 612 003	14 673 336	61 333-	0.42-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	790 738-	1 154 337-	363 599	31.50

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	1 475		1 475	
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	1 475		1 475	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	1 475		1 475	
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	1 475		1 475	

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 4 534 813 Euros
- Total des produits d'exploitation : 13 777 892 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - ») : - 790 738 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 couvrait également une période de 12 mois. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêté par le **Conseil d'Administration** de l'Association en date du 24 avril 2024.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. Objet social de l'Association

L'association a pour but d'entreprendre et de participer à toute action qui tend à améliorer les conditions de vie matérielle et morale des familles, notamment par la création et la gestion de services privés d'intérêt familial, reconnus ou non par l'Etat, dans le domaine des services hospitaliers de maternité, gynécologie, obstétrique, périnatalogie, néonatalogie, centre de prématurés, consultations pré et postnatales, du service social familial, et au moyen de toutes œuvres éducatives telles qu'informations, consultations familiales, cours, conférences, publications et toutes autres actions.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La maternité Sainte Félicité appartient à la congrégation des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. C'est un établissement associatif privé, conventionné avec l'Assurance Maladie. Ses activités entrent dans le champ de son objet social énoncé ci-dessus.

3. Moyens mis en œuvre

L'association adhère à l'Alliance des Maternités Catholiques, qui a pour but de :

- promouvoir et garantir le respect des règles éthiques dans les établissements,
- coordonner et fédérer la gestion, le fonctionnement et l'entretien de ses établissements.

En adhérant à la charte de l'Alliance des Maternités Catholiques, l'association s'engage à poursuivre l'œuvre des Petites Sœurs des Maternités Catholiques. Cela se traduit notamment par un dévouement évangélique, le respect des consciences, l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques alliés aux exigences de la déontologie médicale et de la dignité de la personne, le respect de la vie humaine sous toutes ses formes.

L'association gère la Clinique sur un site unique situé 7 rue de Casablanca à Paris dans le 15^{ème} arrondissement. Elle est essentiellement financée par l'Assurance Maladie sur la base d'une tarification à l'activité facturée directement à l'Assurance Maladie et grâce à des produits complémentaires issus de la facturation en direct des patientes comme les chambres particulières.

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

Néant

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Néant

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

ASSOCIATION MATERNITE SAINTE FELICITE

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

2. Dérogation aux principes comptables

Néant

3. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

(Article 833-3 du règ. ANC 2014-03)

Immobilisations incorporelles :

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

B. Précisions sur certains postes de l'actif immobilisé

(Article 833-5 du règ. ANC 2014-03)

Fonds de commerce

Le fonds commercial pour 99 092 Euros inscrit en immobilisations incorporelles correspond à un rachat de lit effectué auprès d'un hôpital privé.

C. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

(Article 834-6 du règ. ANC 2014-03)

Stocks

Le stock de pharmacie ainsi que le stock de produits d'entretien sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Trésorerie

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

D. Fonds propres

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

E. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles ;
- les autres contributions accordées par l'autorité de tarification.

Sont aussi inscrits, le cas échéant, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

F. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

L'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en provision. L'engagement évalué est mentionné au paragraphe « Engagements hors bilan de l'annexe pour les méthodes d'évaluation ».

G. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Non applicable.

H. Contributions volontaires en nature

L'association a décidé de valoriser les contributions volontaires. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

4. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

Néant

B. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

Valeur brute

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement, de recherche et développement								0
Total I	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	970 697	1 270		17 159				989 126
Total II	970 697	1 270	0	17 159	0	0	0	989 126
Immobilisations corporelles								
Terrains								
Constructions	154 502							154 502
Installations générales, agencement des constructions	345 023	36 702						381 725
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 131 721	16 324						3 148 044
Matériel de transport	15 819							15 819
Matériel de bureau et informatique, mobilier	486 104	3 614						489 718
Autres								
Immobilisations corporelles en cours	17 159			-17 159				0
Avances et Acomptes								0
Total III	4 150 328	56 639	0	-17 159	0	0	0	4 189 809
Immobilisations financières								
Autres titres immobilisés	7 993							7 993
Prêts et autres immobilisations financières	5 214							5 214
Total IV	13 207	0	0	0	0	0		13 207
Total (I+II+III+IV)	5 134 232	57 909	0	0	0	0	0	5 192 142

Amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				0
Total I	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	396 544	73 672		470 215
Total II	396 544	73 672	0	470 215
Immobilisations corporelles				
Terrains	0			0
Constructions	74 925	12 875		87 800
Installations générales, agencement des constructions	92 164	48 472		140 636
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 183 955	208 348		2 392 303
Matériel de transport	15 283	128		15 411
Matériel de bureau et informatique, mobilier	382 125	33 324		415 449
Autres	0			0
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Avances et Acomptes	0			0
Total III	2 748 452	303 147	0	3 051 599
Total (I+II+III)	3 144 995	376 819	0	3 521 814

2. Fonds de commerce

Eléments constitutifs du fonds commercial	Montant des éléments				Montant des dépréciations	Valeur nette
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Total		
Rachat de lit hôpital privé	99 092			99 092		99 092
TOTAL	99 092	0	0	99 092	0	99 092

Le fonds commercial pour 99 092 Euros inscrit en immobilisations incorporelles correspond à un rachat de lit effectué auprès d'un hôpital privé.

3. État des dépréciations

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice (utilisés)	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances		28 564		28 564
Total I	0	28 564	0	28 564

4. Tableau des filiales et participations

Néant

5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	5 214		5 214
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers, clients et comptes rattachés	833 777	833 777	
Autres	266 106	266 106	
Charges constatés d'avance	167 190	167 190	
Total	1 272 287	1 267 073	5214
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
Dont prêts récupérés en cours d'exercice			

6. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2023	31/12/2022
<i>Créances clients / usagers et comptes rattachés</i>	583 009	416 031
<i>Créances sociales et fiscales</i>	4 541	9 091
<i>Subvention à recevoir</i>	196 547	117 649
<i>Autres créances</i>	5 580	30 912
<i>Intérêts financiers</i>		
Total	789 677	573 683

7. Charges constatées d'avance et Produits constatés d'avances

Charges constatées d'avance	31/12/2023
<i>Exploitation</i>	167 190
<i>Financier</i>	
<i>Exceptionnel</i>	
Total	167 190

Produits constatés d'avance	31/12/2023
<i>Exploitation</i>	
<i>Financier</i>	
<i>Exceptionnel</i>	
Total	0

8. Tableau des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	01.01.2023					31.12.2023
	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0					0
Fonds propres avec droit de reprise	31 748					31 748
Ecart de réévaluation	0					0
Réserves	3 618 192	-1 154 337				2 463 855
Report à nouveau	0					0
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 154 337	1 154 337	-790 738			-790 738
Situation nette	2 495 603	0	-790 738	0	0	1 704 865
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	100 510	14 814		-17 719		97 605
Provisions réglementées	12 456			-5 633		6 823
Sous-Total	112 966	14 814	0	-23 352	0	104 428
Total	2 608 569	14 814	-790 738	-23 352	0	1 809 293

9. Tableau de variation des fonds dédiés

Néant

10. Tableau de variation des provisions

RUBRIQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	12 456	0	5 633	6 823
Amortissements dérogatoires	12 456		5 633	6 823
Hausse de prix				0
Autres provisions réglementées				0
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Provisions pour litiges				0
Provisions pour garanties données aux clients				0
Provisions pour amendes et pénalités				0
Provisions pour pensions et obligations similaires				0
Provisions pour impôts				0
Provisions pour charges sur legs et donations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
Total	12 456	0	5 633	6 823

(A)

(B)

ASSOCIATION MATERNITE SAINTE FELICITE

(A)			
Ventilation des dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total			
(B)			
Ventilation des reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total			5 633

11. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- A 2 ans au maximum à l'origine				
- A plus de 2 ans à l'origine	315 202	81 182	234 020	
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	40 231	40 231		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	868 908	868 908		
Dettes fiscales et sociales	1 358 955	1 358 955		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	142 224	142 224		
Produits constatés d'avance				
Total	2 725 520	2 491 500	234 020	0
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	80 454			
(3) Dont.. Envers les sociétaires (indication du poste concerné)				

12. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	409 901	111 198
Dettes fiscales et sociales	998 449	1 024 370
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	1 408 350	1 135 568

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits

Les produits d'exploitation sont essentiellement ventilés entre les ventes de prestations de service et les produits des tiers financeurs issus essentiellement de l'Assurance maladie.

L'intégralité des produits est réalisée en France.

Les ventes de prestations de service concernent les recettes annexes notamment la facturation des chambres particulières, des redevances médecins,

Les concours publics intègrent essentiellement la tarification des actes facturés directement aux patientes et à l'assurance maladie et les ressources publiques attribuées annuellement par les autorités administratives comme l'ARS au titre des crédits non reconductibles.

Les subventions concernent essentiellement les subventions octroyées par l'ARS au titre du FIR.

Présentation au compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de prestations de services	2 820 262	2 820 411
Total Concours Publics	10 751 990	10 417 864
Total Subventions	122 359	164 234
Total Concours Publics et Subventions	10 874 349	10 582 098
Total	13 694 611	13 402 509

2. Composition du résultat financier

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts	3 230	
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Autres		
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		1 011
Escomptes obtenus		
Autres		5 337
Total	3 230	6 348

3. Composition du résultat exceptionnel

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Pénalités	816	
Dons		
Charges sur exercice antérieurs	10 375	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		
Dotations aux provisions réglementées		
Autres		
Produits		
Pénalités perçues		
Libéralités reçues		
Produits sur exercices antérieurs		
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		17 719
Reprises des provisions réglementées		
Reprises sur amortissements dérogatoires		5 633
Autres		13 673
Total	11 191	37 025

4. Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature valorisées en 2023 concernent un don en nature de matériel valorisé par le donateur à hauteur de 1 475 euros.

Autres informations

1. Effectifs

Catégorie	Equivalents Temps Plein
Employés	68,8
Techniciens	25,1
Agents maitrise	31,1
Cadres	7,4
Total	132,4

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Pour l'année 2023, la Sœur Présidente du Conseil d'Administration exerçant ses fonctions à titre bénévole n'a perçu aucune rémunération individuelle.

3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 703 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 14 703 euros
- honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes : néant

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Néant

2. Crédit-Bail

Néant

3. Engagements de retraites

L'Association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La convention collective FHP CCU 18/04/2002 appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges et fait l'objet d'une information en annexe.

Convention collective applicable	FHP CCU 18/04/2002
Âge légal de départ en retraite retenu	65 ans
Taux d'actualisation	3,17%
Table de mortalité	INSEE 2024
Hypothèses de turnover	Fort
Indice d'évolution des rémunérations	1,00%
Taux de charges sociales et fiscales	53,00%

Montant de l'engagement total	294 140 €
--------------------------------------	------------------

Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture	- €
---	------------

Montant de la provision	294 140 €
--------------------------------	------------------